



## Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

### Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

#### Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2022

*La réunion a eu lieu en présentiel et par visioconférence.*

#### Ordre du jour :

1. Affirmations de pressions politiques exercées à l'encontre d'une société implantée à l'*Innovation Hub* Dudelange (demandes CSV et *Piraten*)
  - Explications par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi que par Monsieur le Ministre de l'Economie
2. Seulement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace
  - Avenir du site de *Liberty Steel* à Dudelange (demande CSV)
  - Informations par Monsieur le Ministre de l'Economie

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Marc Spautz, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Myriam Cecchetti, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Jessie Thill, M. Carlo Weber, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de l'Economie

Mme Joëlle Welfring, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Frank Reimen, M. Paul Zenners, du Ministère de l'Economie  
Mme Sasha Baillie, Directeur général de Luxinnovation

Dr Jean-Paul Lickes, Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau, du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Léon Gloden, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Gusty Graas, membre de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

\*

Présidence : Mme Francine Closener, Président de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

\*

## **1. Affirmations de pressions politiques exercées à l'encontre d'une société implantée à l'*Innovation Hub* Dudelange (demandes CSV et Piraten)**

### **- Explications par Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ainsi que par Monsieur le Ministre de l'Economie**

Madame le Président invite les initiateurs du présent point à l'ordre du jour à détailler davantage leurs demandes.

Monsieur Gilles Roth salue que le présent échange de vues ait pu être organisé rapidement et que Monsieur le Ministre de l'Economie soit physiquement présent. Il critique que Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ne soit présente qu'à l'écran. Monsieur Roth souhaite qu'il soit acté que son groupe considère ce comportement comme « *kee Respekt vis-à-vis vun der Chamber* ». L'orateur souligne que les allégations en question nuisent à la crédibilité du monde politique dans son ensemble et à la confiance des citoyens dans les institutions en particulier. Il serait dans l'intérêt de chaque responsable politique de contribuer à élucider ces accusations colportées par la presse. Citant un article publié par un quotidien national,<sup>1</sup> l'orateur poursuit en énumérant une série de questions.

Monsieur Marc Goergen ajoute que, compte tenu des affirmations, selon lesquelles entre le 10 et 16 septembre 2021, de la pression politique ait été exercée sur le patron de la société RSS-Hydro afin que celui-ci licencie un jeune scientifique ayant critiqué publiquement la gestion des inondations par le Gouvernement,<sup>2</sup> sa sensibilité politique a contacté les personnes évoquées par la presse. Toutes auraient confirmé qu'une série d'appels téléphoniques émanant de différentes administrations publiques ont précédé le licenciement de Monsieur Da Costa et que le patron lui-même aurait parlé de pression politique.

---

<sup>1</sup> « *Et war net keen* », *Luxemburger Wort*, mercredi, le 8 juin 2022, page 2

<sup>2</sup> Critique exprimée par Monsieur Da Costa dans un entretien accordé à la télévision nationale au sujet des inondations de juillet 2021 et diffusé dans la soirée du 10 septembre 2021.

Monsieur le Ministre de l'Economie remercie les députés de lui permettre de prendre position par rapport à ces allégations qui le visent personnellement.

Monsieur le Ministre précise que c'est la semaine passée, à Kigali au Rwanda en Afrique, qu'il a une première fois été informé de ces allégations. Ceci, par l'intermédiaire d'un « SMS » qui lui a été adressé par une journaliste employée par ledit quotidien. Celle-ci souhaitait savoir si lui, ses fonctionnaires ou employés auraient exercé de la pression sur le patron de ladite entreprise. De suite, il a ordonné que des vérifications soient effectuées à ce sujet et il a envoyé, le jour même, un démenti à cette journaliste. C'est ensuite que l'article cité par Monsieur Roth a été publié. C'est dans cet article qu'il est nommément évoqué.

Monsieur le Ministre tient à souligner qu'il

- 1° ne connaît pas le patron de la société RSS-Hydro, personne qui est également citée nommément dans ledit article ;
- 2° ne connaît pas non plus un Jeff Da Costa ;
- 3° n'a jamais parlé, ni avec le patron, ni avec une autre personne de ladite société ;
- 4° ne s'est jamais intéressé à la problématique en question qui n'est pas du ressort de son ministère ;
- 5° n'a donné aucune consigne à aucun de ses fonctionnaires ou employés pour exercer une quelconque influence sur ladite société dans cette « affaire ».

Monsieur le Ministre poursuit en qualifiant de « kafkaësque », le fait de se retrouver « *um Pranger* » dans une histoire avec laquelle il n'a strictement aucun rapport. Chacun qui le connaît personnellement devrait savoir que les façons de procéder sur lesquelles spéculent ledit article sont contraires à ses convictions les plus intimes. La liberté d'expression et l'indépendance de la recherche lui tiennent foncièrement à cœur. Il s'agit de valeurs qu'il considère comme les garants du progrès social, d'une recherche de qualité et de l'avancée de la science. C'est la raison pour laquelle ces allégations l'interpellent profondément.

Monsieur le Ministre assure à l'auditoire qu'il peut garantir « *mat honnertprozenteger Sécherheet, datt ech ni bei iergendengem, ënnert iergendenger Form, Drock ausgeübt hunn, dass dee Fuerscher do soll entlooss ginn.* ».

Monsieur le Ministre ajoute qu'il a également fait examiner qui de ses fonctionnaires, attachés, soit au Ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire, soit au Ministère de l'Economie, était en contact avec ladite société et s'était prononcé dans ledit sens. Un seul contact a pu être retracé durant la période en question. Il s'agit d'un fonctionnaire travaillant au sein de l'agence spatiale (LSA). En septembre, celui-ci a été appelé par le patron de RSS-Hydro, Monsieur Schumann, qui lui faisait part de sa gêne face aux positions publiques prises par son employé concernant la gestion des inondations. Surpris par cet appel, le fonctionnaire n'a pas réagi à ces propos.

Monsieur le Ministre rappelle et souligne que l'initiative pour ledit contact téléphonique avec la LSA émanait de Monsieur Schumann.

Monsieur le Ministre précise que la spéculation selon laquelle lui-même aurait pu interpeller Monsieur Schumann lors de la conférence « *ICT Spring* » est dénuée de tout fondement : du 13 au 16 septembre 2021, il n'était pas au pays, mais en déplacement pour une visite de travail en Jordanie. L'autre potentielle rencontre qui est évoquée,

l'IAC<sup>3</sup> à Dubaï, se situe par contre déjà en octobre 2021– donc « après les faits ». Lors de sa mission économique aux Émirats arabes unis, il a, en effet, visité le pavillon luxembourgeois sur l'IAC, mais n'y a pas rencontré Monsieur Schumann. Monsieur le Ministre souligne qu'il n'a jamais parlé avec ce dernier, même lorsqu'il l'a vu une première fois, cette semaine, lors de la célébration du premier anniversaire des installations du superordinateur « MeluXina » à Bissen.

Monsieur le Ministre donne à considérer que dans une récente interview, Monsieur Schumann dément lui-même la rumeur que de la pression politique aurait été exercée sur lui afin qu'il licencie ledit employé.

Avant d'inviter Madame le Directeur général de Luxinnovation à prendre position, Monsieur le Ministre clôt son intervention en réitérant et résumant ses explications. Il récuse catégoriquement lesdites allégations, qu'il qualifie de « *perfid* » et « *mat déi gravst Accusatiounen, déi ee kéint engem Politiker maachen, datt en, en fait, vu sengem Pouvoir abuséiert, fir datt Leit entlooss ginn* ».

Madame le Directeur général de Luxinnovation précise qu'elle se trouve actuellement à Paris, de sorte qu'elle prie l'audience d'excuser le fait qu'elle ne peut pas être physiquement présente.<sup>4</sup> Madame le Directeur général se dit surprise d'avoir été évoquée dans cette affaire, puisqu'elle n'a eu aucun contact avec la société en question. Il s'agit d'une *startup* qui bénéficie du soutien de la structure qu'elle dirige. C'est dans ce contexte qu'il y a évidemment eu des contacts entre RSS-Hydro et les employés de Luxinnovation. Compte tenu desdites allégations, elle s'est renseignée auprès de ses collaborateurs. Elle a été informée que l'un de ses employés a été contacté par le patron de RSS-Hydro en septembre 2021 pour lui faire part de son désarroi face aux déclarations publiques de Monsieur Da Costa quant à la gestion des inondations. Le patron a même évoqué la possibilité de le licencier. L'employé concerné s'était limité à qualifier une telle réaction comme excessive. Ce n'est que bien plus tard, qu'il a appris que RSS-Hydro avait, en effet, rompu sa relation contractuelle avec Monsieur Da Costa. Suite à cet entretien, plus aucun contact à ce sujet n'a eu lieu avec cette jeune société.

Madame le Président accorde la parole à Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Celle-ci tient à rappeler qu'une discussion à ce même sujet vient d'avoir lieu en date du 3 juin lors d'une réunion jointe des commissions parlementaires en charge de l'Intérieur et de l'Environnement. Lors de cette réunion, elle répondait déjà aux questions des députés. Elle rappelle encore que la présente réunion avait d'emblée été organisée en mode hybride (présentiel/en ligne). Elle ne peut donc accepter le reproche d'un manque de respect envers la Chambre des Députés. Soulignant qu'elle n'a eu aucun contact avec les personnes évoquées dans cette affaire et renvoyant à ses explications fournies lors de ladite réunion, l'oratrice accorde la parole à Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau.

Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau explique que, durant la période évoquée, seulement deux personnes au sein de son administration étaient en contact avec RSS-Hydro, mais uniquement avec son patron, Monsieur Schumann. Celui-ci s'était déjà plaint à l'époque et de sa propre initiative, du comportement public de l'employé licencié. Une de ces personnes de contact était l'hydrologue en chef de son administration. Celle-ci, en raison des critiques permanentes exercées ces derniers temps à l'égard de son administration, entre autres celles à l'origine du présent échange de vues, a entretemps quitté son administration. L'orateur se plaint vivement de ce

---

<sup>3</sup> *International Astronautical Congress*

<sup>4</sup> Les interventions des personnes non présentes dans la salle n'ont pas été enregistrées par le système informatique de la salle de réunion. Le secrétaire s'appuie sur ses seules notes.

départ. Il clôt son exposé en soulignant qu'il n'a jamais exercé, ni même par personnes interposées, de pression à l'égard de quiconque défendant des positions opposées aux siennes. Une telle façon de procéder serait la négation de sa propre déontologie scientifique. La confrontation d'hypothèses et d'arguments contradictoires est le moteur même du progrès de la science.

*Débat :*

Monsieur Gilles Roth réagit de manière indignée aux propos de Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau : c'est le droit et le devoir des élus de veiller au bon fonctionnement des administrations publiques et, en cas de doutes manifestes, d'interpeller les ministres à ce sujet. L'insinuation que le légitime travail de l'opposition parlementaire serait responsable du fait que la « *Chefhydrologin géing hire Poste verloossen* » est inacceptable.

Madame Martine Hansen ajoute que la demande de l'opposition de faire analyser par une instance indépendante la gestion par l'exécutif des récentes inondations a été refusée par le Gouvernement et sa majorité parlementaire.

Monsieur Gilles Roth remarque encore que le haut fonctionnaire qui vient de s'exprimer dans ledit sens a, en 2013, suite à la formation de la nouvelle majorité gouvernementale et par l'intermédiaire de la plateforme « *Facebook* », posté des messages malveillants à son encontre qu'il n'a pas oubliés.

Monsieur Gilles Roth insiste à savoir s'il a entendu correctement que cette « *Chefhydrologin, op d'Demande vum Här Schumann, mat dem Här Schumann geschwat huet an dass déi elo d'Verwaltung verléisst ?* ».

Monsieur Gilles Roth souligne qu'un autre fait reste également à clarifier : dans un reportage RTL, un message « *WhatsApp* », adressé par Monsieur Schumann à son employé Monsieur Da Costa, a été montré et dans lequel celui-ci a écrit, qu'en raison de pressions exercées sur lui et émanant de différents bords, il devrait le licencier. Par ailleurs, lesdits contacts ont eu lieu peu avant le licenciement de cet employé. Le récent « *Sinneswandel* » du patron de RSS-Hydro et évoqué par Monsieur le Ministre est donc pour le moins étrange. Partant, il souhaite savoir s'il peut être démenti que, lors desdits contacts de Monsieur Schumann avec les administrations, de la pression a été exercée sur le patron de RSS-Hydro afin qu'il licencie ce jeune universitaire qui a osé critiquer publiquement la gestion des inondations par le Gouvernement.

Monsieur le Ministre de l'Economie rappelle qu'il peut, pour sa part, exclure que de la pression ait été exercée sur le patron de RSS-Hydro par un de ses fonctionnaires ou employés. L'orateur rappelle encore que Madame le Directeur général de Luxinnovation vient de s'exprimer dans le même sens en ce qui concerne la structure qu'elle dirige.

Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable réitère qu'aucune pression n'a été exercée de la part de son ministère sur ladite entreprise.

Madame Myriam Cecchetti interjette « *et war net keen !* ». Elle rappelle qu'il demeure un fait que ce jeune universitaire a été licencié pendant sa période d'essai après qu'il a osé de critiquer ouvertement la politique de gestion des inondations du Gouvernement. Cet employé a la chance de pouvoir compter sur une université et d'autres personnes qui l'appuient, faits qui parlent également

pour la compétence de cette personne. En résumant les déclarations qu'elle vient d'entendre, Madame Cecchetti juge « *komesch* » que plusieurs sources, quoique anonymes, affirment le contraire. Ces sources relatent ce qu'ils ont entendu et vu à ce sujet dans l'entreprise. Le licenciement a été argumenté par la peur du patron de ne plus obtenir de commandes de la part de l'Etat. L'oratrice souligne que l'employé licencié lui-même fournit ces mêmes précisions et qu'il a même indiqué qu'un député l'a personnellement interpellé au sujet des critiques qu'il a exprimées. L'oratrice insiste à savoir qui parmi les députés a participé à ces tentatives d'intimidation. Elle donne à considérer qu'il est évident que les personnes qui ont ainsi abusé de leur position n'ont pas exercé une quelconque pression sur cette entreprise ou son patron : « *Dat ass e bëssen esou wéi an der Schoul, wann e Kand eng gestépst huet an et huet een et net gesinn. Ma, do ass dach keen, dee sech fräiwëlleg mell!* ».

Madame Myriam Cecchetti ajoute qu'elle croit aux déclarations des deux ministres, de ne pas avoir agi dans ledit sens et de ne disposer d'aucune preuve quant à de tels agissements de leurs subordonnés. Le présent et déjà deuxième échange de vues à ce sujet aurait quelque chose de ridicule, dans ce sens que son résultat serait connu dès le départ : « *Et war keen.* ». Pour l'oratrice, il est cependant évident que ces pressions ont été exercées. Madame Cecchetti juge crucial pour le climat politique du pays que de telles pratiques soient éclaircies et blâmées : « *do huet iergendeen, oder e puer Leit, sech verselbstständig!* ». L'oratrice clôt en soulignant que l'information la plus « bizarre » qu'elle retient des explications fournies par les représentants gouvernementaux est celle de l'hydrologue de l'Administration de la gestion de l'eau, quittant cette administration – une personne qui était en contact avec le patron de RSS-Hydro. Elle juge également inacceptable l'insinuation que ce départ serait à imputer au fait que la Chambre des Députés ose thématiser l'affaire sous rubrique, voire que l'opposition parlementaire remplit son rôle. Ce départ serait « *ganz bizarre* ».

Une brève, mais vive discussion entre députés s'ensuit, abrégée par Madame le Président qui rappelle l'objet du présent échange de vues.

Monsieur Marc Goergen intervient pour signaler que les représentants de sa sensibilité politique croient également à la véracité des propos et aux bonnes intentions de Monsieur le Ministre de l'Economie. Les informations qu'ils ont à ce sujet sont de nature à supposer que la pression évoquée par la presse émanait de niveaux hiérarchiques bien inférieurs à ceux du Ministre ou de son entourage direct. Néanmoins, en tant que responsable politique du Ministère de l'Economie, il serait de son devoir d'élucider en toute transparence ces allégations. C'est la raison pour laquelle sa sensibilité politique a également demandé que la responsable de Luxinnovation soit aujourd'hui présente. Ces demandes ne sont en aucun cas à considérer comme des reproches ou incriminations personnelles. Il en va de même pour le directeur de l'Administration de la gestion de l'eau. C'est dans leur fonction de responsables de ces structures respectives qu'ils ont été sollicités. Idéalement, tel que demandé lors du premier échange de vues à ce sujet, les personnes directement concernées, Messieurs Schumann et Da Costa, auraient été invitées et entendues par la Chambre des Députés. Cette demande a cependant été refusée par la majorité parlementaire.

Monsieur Marc Goergen doute de l'explication avancée que Monsieur Schumann aurait, de sa propre initiative, appelé les contacts évoqués au sein des diverses administrations publiques et se serait lui-même plaint du comportement de son employé. L'intervenant qualifie cette version des faits comme « *Taktik* ». Il appuie son opinion, d'une part, par l'information que ce même Monsieur Schumann

aurait partagé sur la chaîne *YouTube* de RSS-Hydro les interviews accordées par son employé et les aurait appréciées. D'autre part, les sources au sein de l'entreprise auraient également indiqué que lors des réunions internes, le patron aurait été plein d'éloges pour l'employé licencié. Egalement une interview accordée par le patron de RSS-Hydro à la station radio 100,7 serait en porte-à-faux avec cette version officielle.

Ces derniers propos suscitent une réaction virulente de la part de Monsieur le Ministre de l'Economie,<sup>5</sup> qui provoque une réaction équivalente de la part de membres de l'opposition parlementaire.

Monsieur le Ministre rappelle qu'il a fait examiner les contacts existant au sein de son ministère avec RSS-Hydro et ceci également aux niveaux hiérarchiques inférieurs. Il souligne que le fonctionnaire contacté au sein de son ministère, comme l'employé contacté au sein de Luxinnovation par Monsieur Schumann, ont tous les deux fait part de l'aigreur exprimée par le patron de RSS-Hydro concernant les déclarations de son employé.

Monsieur le Ministre donne à considérer qu'on est en présence d'un conflit relevant du droit privé : un employeur a licencié un universitaire stagiaire durant sa période d'essai. Une telle décision est parfaitement légale et ce, sans indiquer un motif ou une justification quelconque. Monsieur le Ministre souligne qu'il ignore les raisons qui ont amené le patron de RSS-Hydro à cette décision. Tout ce qu'il entend à ce sujet ne sont que des spéculations. Le seul qui pourra élucider cette question est Monsieur Schumann lui-même.

Tout en concédant que la notion de pression politique serait difficile à définir, Monsieur Sven Clement estime nécessaire que les députés et responsables politiques prennent davantage conscience de l'impact de leurs interventions, voire comment celles-ci peuvent être ressenties par les citoyens concernés.

Considérant que cette affaire ne connaît que des perdants et en premier lieu ladite *startup*, Monsieur Sven Clement juge néanmoins utile que la chronologie dans cette affaire soit clarifiée – d'une part, celle du Congrès IAC à Dubaï qui a été évoqué et où le Luxembourg était présent avec un pavillon. Un tel congrès se prépare longuement à l'avance. Dans ce contexte, des entretiens entre fonctionnaires ou employés en charge du Ministère de l'Economie et de représentants de RSS-Hydro sont susceptibles d'avoir eu lieu. Dans un tel entretien préparatoire, une remarque à ce sujet aurait pu être exprimée par un des représentants du Ministère. Il serait utile d'obtenir davantage de détails à ce sujet. D'autre part, RSS-Hydro étant membre de *Fit4Start*, cette *startup* a participé à un programme dit « d'accélération » et, dans ce cadre et durant la phase en question, à une session de « *pitching* ». Monsieur Clement précise que le 16 septembre 2021 l'employé Da Costa a été licencié. Il serait ainsi hautement intéressant de savoir à quelle date exacte RSS-Hydro a fait son « *pitch* » et de qui était composé le jury. Un des membres de ce jury aurait pu exercer un certain chantage dans ledit sens en remarquant, par exemple, que s'il souhaitait être retenu, alors il faudrait d'abord parler d'un de ses employés. L'orateur affirme que de telles pratiques sont une réalité au Luxembourg. Il dit avoir lui-même fait l'objet d'une observation de ce genre de la part d'un représentant d'une banque en relation avec des « *tweets* » qu'il a publiés. En raison du « problème structurel » déjà évoqué concernant l'expression publique de critiques aux autorités

---

<sup>5</sup> « *Dat ass keng Taktik ! Nondikass nach emol !* », souligné d'un coup de poing sur la table.

luxembourgeoises, il juge tout à fait plausible qu'une telle pression ait été exercée.

Monsieur le Ministre considère ce discours, postulant l'existence d'une sorte de culture d'intimidation au Luxembourg comme « toxique », car nourrissant une défiance envers les institutions du pays. L'orateur donne à considérer que les notions d'intimidation ou de pression politique ont un côté hautement subjectif. Tandis qu'une personne se sent intimidée par un simple regard « méchant », d'autres ne réagissent que suite à des menaces ouvertement exprimées. L'orateur poursuit en rappelant à nouveau qu'un retraçage des contacts avec RSS-Hydro a été réalisé au sein de ce ministère, évidemment en fonction de la chronologie des faits. A ce qu'il sache, RSS-Hydro n'a pas eu de présence au pavillon luxembourgeois à Dubaï. Il lui est impossible de fournir pareils détails de mémoire. Il se dit toutefois disposé à faire parvenir les informations sollicitées à l'honorable député.

Madame le Président retient que Monsieur le Ministre fournira ces détails par écrit dans la suite de cette réunion.<sup>6</sup>

Madame Stéphanie Empain tient à signaler qu'elle n'a, jusqu'à présent, pas entendu ou vu un élément nouveau permettant de faire pencher la balance dans l'un ou l'autre sens. Elle rappelle qu'à plusieurs reprises, le patron de RSS-Hydro a publiquement pris position pour souligner qu'il n'a jamais fait l'objet de pressions politiques. En outre, les responsables politiques entendus affirment *unisono* que c'est le chef de cette entreprise qui s'est plaint du comportement de son employé auprès de leurs fonctionnaires ou employés qui étaient en contact avec cette société. Ces affirmations étant en contradiction avec la vue exprimée de la part du personnel de cette entreprise, l'oratrice dit avoir gagné l'impression que toute cette discussion suite audit licenciement a pour origine un problème de gestion de cette entreprise. Ce problème lui semble plus précisément consister dans l'incapacité du patron à communiquer de manière franche et directe avec ses employés.

Madame Empain ajoute que la seule nouvelle information obtenue est celle du départ d'une hydrologue de l'Administration de la gestion de l'eau. L'oratrice souligne qu'elle n'a nullement l'impression que cette information visait à inculper les députés ou critiquer le travail de l'opposition parlementaire. Elle considère légitime qu'un directeur d'une administration sous le feu de la critique politique signale qu'un tel acharnement a un impact psychologique sur les personnes qui travaillent dans cette administration. Elle déplore que ce franc parler soit *stante pede* abusé pour en construire l'indice que cette collaboratrice de longue date aurait exercé de la pression sur RSS Hydro. Elle ne peut qu'exprimer sa parfaite compréhension pour la décision d'une personne de ne plus vouloir travailler dans un tel cadre et sous les conditions actuelles.

Monsieur Fred Keup tient à souligner qu'il ne s'agit point d'un « *politescht Spill* » ou d'une action visant à démonter un ministre. En premier lieu, il s'agit d'un fait rare au Luxembourg : un jeune scientifique a osé critiquer durement et, surtout, publiquement la façon dont le Gouvernement a géré les inondations de l'année passée. C'est à partir de ce moment que la situation du jeune homme s'est détériorée. Différentes raisons peuvent expliquer son licenciement, comme un « *vorausseilender Gehorsam* » à la fois du côté de membres ou sympathisants

---

<sup>6</sup> Voir transmis du 7 juillet 2022 : « ECONOMIE - Informations supplémentaires sollicitées lors de la réunion du 16 juin 2022 (« Affaire Da Costa ») »



d'un ou plusieurs partis gouvernementaux, que du côté du patron de cette entreprise. Monsieur Keup souligne qu'il ne croit pas non plus qu'un responsable politique ait directement enjoint un de ses subordonnés à intervenir dans ledit sens auprès de Monsieur Schumann. Cette affaire est toutefois révélatrice d'une certaine mentalité au Grand-Duché, problématique déjà évoquée par Monsieur Sven Clement. L'orateur renvoie à sa propre expérience. Dès qu'il a commencé à s'engager politiquement, son directeur a été confronté, durant toute la période où il a continué à enseigner, à d'innombrables courriels exigeant ouvertement son licenciement. L'orateur se dit convaincu que c'est son seul statut de fonctionnaire qui l'a protégé à l'époque. Sans ce statut, il aurait bien dû se garder de s'engager politiquement ou d'exprimer ouvertement son opinion. Beaucoup de personnes au Luxembourg ont fait cette même expérience ou sont bien conscientes qu'elles souffriront des conséquences si elles ne s'expriment pas conformément au spectre des opinions politiques majoritaires tolérées. L'orateur souhaite savoir si Monsieur le Ministre de l'Economie, qui a parlé de « diffamation », envisage de porter plainte contre les auteurs desdites affirmations.

Monsieur le Ministre répond que, d'un point de vue juridique, on devrait même parler de calomnie. Suivant le Code pénal, il est confronté à une atteinte à son honneur. Une fausse nouvelle, exempte de preuves, a été diffusée à son égard. Il se dit toutefois bien conscient qu'il est une personnalité de la vie publique. Sa situation ne peut être comparée à celle d'un simple citoyen. Un homme politique est jugé par l'opinion publique. Réagir par une plainte n'est pas la réponse appropriée dans une telle situation. Il souligne qu'il ne souhaite à personne de vivre la situation qu'il vit actuellement en raison de ces fausses allégations.

Monsieur Gilles Roth rappelle que son groupe politique n'est pas le seul à avoir exigé que lesdites allégations soient élucidées. Il souligne que c'est un des devoirs de la Chambre des Députés de contrôler l'action du Gouvernement. Les groupes politiques qui aujourd'hui composent le Gouvernement auraient œuvré de la même manière face à des situations similaires lorsqu'ils appartenaient à l'opposition parlementaire. Monsieur Roth cite comme suit un SMS du patron de RSS-Hydro adressé à son employé licencié et publié par différents médias « *Hätt ni geduet, dass et deen Ausmooss sou séier kann huelen. Ech hunn der ëmmer gesot, du muss oppassen, wanns de d'Regierung wëlls erwähnen – dat geet schief aus. An ass et lo och.* ». Il donne à considérer que la révélation de pareils constats est de nature à choquer tout démocrate et d'appeler à une réaction politique. Le revirement radical du même patron, dans un interview accordé au *Tageblatt*, serait pour le moins étonnant, de même que les affirmations selon lesquelles ce même patron se serait plaint auprès de fonctionnaires ou employés ministériels du comportement de son employé, mais également l'information selon laquelle l'hydrologue de l'Administration de la gestion de l'eau, qui était en contact avec RSS-Hydro, aurait quitté l'administration.

Monsieur Gilles Roth clôt en insistant à ce qu'il soit acté que l'insinuation que ladite démission serait à imputer au travail de l'opposition parlementaire est inacceptable pour son groupe politique.

Madame Diane Aehm insiste que l'information fournie par le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau, quant à la démission de son hydrologue la plus expérimentée – qui elle était en relation directe avec la société RSS-Hydro – ne peut être qualifiée comme un fait divers ou personnel. L'information a été donnée dans le contexte de la discussion relative à « l'affaire Da Costa ». C'est

ainsi que l'intervenante insiste à savoir pourquoi exactement cette collaboratrice a démissionné.

Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable tient à préciser que Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau n'a pas affirmé que cette personne expérimentée a quitté son administration en raison des questions soulevées par l'opposition parlementaire. La pression de travail pesant sur le personnel de cette administration est pourtant bien réelle, surtout suite à et en relation avec les récentes catastrophes naturelles, comme les inondations de l'année passée. C'est dans un tel contexte, que certaines personnes ont du mal à vivre avec ce feu de critiques et revendications publiques qui puissent leur sembler incessants.

Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau confirme qu'il n'entendait nullement remettre en question le rôle de la Chambre des Députés ou le travail de l'opposition parlementaire. Il entendait souligner que son administration est confrontée à de multiples demandes et à une charge de travail devenue impressionnante. La principale mission de son administration ne réside précisément pas dans la seule maîtrise des crues et la lutte contre les inondations, mais elle a de nombreuses missions à remplir et ce de manière quotidienne comme, à titre d'exemple, le contrôle et la surveillance de l'application des prescriptions légales et réglementaires concernant l'eau, l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations en relation avec la gestion de l'eau etc.. Ainsi, dans une situation de crise, son administration et certains de ses agents peuvent toucher les limites de leur résilience ou capacité de traitement. Pareilles situations se sont multipliées ces dernières années. L'orateur renvoie aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur de nombreuses communes et causant des inondations locales. Ces inondations ont à chaque fois résulté dans de fortes pressions politiques de la part des responsables communaux pour trouver et mettre en œuvre des solutions locales. Il est impossible pour son administration de répondre à toutes ces sollicitations simultanément ou dans des délais rapprochés. Certaines personnes ont du mal à vivre longuement avec un tel changement de l'environnement de travail, voire un stress qui semble s'installer durablement. Si dans un tel contexte, ces agents sont en plus exposés à une critique publique permanente, alors la frustration est évidente. C'est la raison pour laquelle ladite hydrologue a décidé de changer d'emploi et il est tout simplement un fait que, en raison de la très longue expérience de cette personne,<sup>7</sup> de sa parfaite connaissance de l'hydrologie du pays, ce départ a mis son administration dans une mauvaise posture à ce niveau.<sup>8</sup> C'est donc avec davantage d'appréhension qu'il s'attend au prochain évènement de crue ou d'inondation auquel le Luxembourg sera confronté et il espère que celui-ci n'aura pas lieu endéans quelques semaines.

Monsieur Marc Goergen tient à ajouter que Monsieur le Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau a lui-même réagi début septembre sur RTL aux critiques exprimées notamment par Monsieur Da Costa en les qualifiant de « *mantraméisseg* ». L'intervenant se dit surpris et même intrigué de l'extraordinaire importance de l'hydrologue démissionnaire pour l'Administration de la gestion de l'eau et des difficultés rencontrées suite à son départ : une administration publique dont le bon fonctionnement dépend d'une seule personne est mal gérée. *Quid* de maladies ou d'accidents dont cette personne serait victime, *quid* de son droit au congé etc. ?

---

<sup>7</sup> Dixit : „Déi awer 15 Joër do geschafft huet.“

<sup>8</sup> „Am Moment sinn ech an enger ganz schlechter Situatioun.“

Au vu du temps avancé, Madame le Président propose d'aborder le prochain point à l'ordre du jour.

**2. Seulement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace**

**Avenir du site de *Liberty Steel* à Dudelange (demande CSV)**

**- Informations par Monsieur le Ministre de l'Economie**

Monsieur Laurent Mosar explique qu'un revirement dans le dossier *Liberty Steel* est à signaler. Contrairement aux attentes, la liquidation des deux usines belges de ce groupe ne s'est pas concrétisée. La reprise éventuelle de leur site sidérurgique à Dudelange par un investisseur tiers ne lui semble ainsi plus possible, ou tout au moins être bien plus improbable. Son groupe politique se pose donc une série de questions quant aux répercussions dudit revirement sur le site de *Liberty Steel* à Dudelange et l'approche que le Gouvernement entend désormais adopter.

Monsieur le Ministre de l'Economie remarque que ledit revirement a, en effet, des implications telles qu'il aurait lui-même porté ce point à l'ordre du jour de la commission et en remercie Monsieur Mosar pour son initiative.

Monsieur le Ministre renvoie à ses explications fournies lors de la réunion de la présente commission du 17 mars 2022. La dissolution de l'entité belge du groupe *Liberty Steel* alors annoncée a, en effet, été prononcée le 30 mars 2022. Or, celle-ci a été annulée en appel le 19 mai 2022, sur base de documents présentés dans la suite – en particulier un plan commercial et un plan de financement adaptés. Un revirement a également eu lieu du côté du salariat de l'usine à Liège et des syndicats. Ce revirement du côté belge s'explique, quant au fond, et à la différence de la situation au Luxembourg, par l'inexistence d'un plan alternatif ou « plan B ». Aucun repreneur n'y était en vue. Faute de dissolution de l'entité belge, la faillite de l'usine à Dudelange n'a pas eu lieu.

Monsieur le Ministre confirme que la mise en œuvre du « plan B », élaboré par le Gouvernement avec les partenaires directement concernés, et dont toutes les démarches avaient déjà abouties dès mi-mai, n'est dans le contexte actuel plus possible. Le groupe *Liberty Steel* ne souhaite pas vendre ses usines et a, en plus, obtenu un « *stand still* » de la part de *Greensill Capital* lui permettant de se restructurer, également financièrement, jusqu'en octobre 2022.

Monsieur le Ministre se montre très insatisfait avec la situation actuelle de l'usine à Dudelange et informe que la nouvelle direction de *Liberty Steel Europe* a annoncé vouloir progressivement redémarrer l'activité dans les usines de Liège et de Dudelange et ceci dès fin juin. L'orateur se dit très sceptique, compte tenu de son expérience dans ce dossier, concernant cette nouvelle annonce.

Monsieur le Ministre tient à souligner que le « plan B » du Gouvernement est prêt. Afin de pouvoir fournir davantage de précisions concernant ce plan et l'état actuel du dossier, Monsieur le Ministre sollicite le secret des délibérations.

Madame le Président prend acte de l'approbation unanime de la commission de préserver le secret des délibérations conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés.<sup>9</sup>

\*\*\*

Luxembourg, le 30 septembre 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

---

<sup>9</sup> Le Secrétaire-administrateur suspend par voie de conséquence l'enregistrement et sa prise de notes.